

ACTION URGENTE

200 FAMILLES EXPULSÉES ET D'AUTRES RISQUANT DE L'ÊTRE

Quelque 200 familles ont été expulsées de force de leur logement dans un quartier informel de Titanyen, à la périphérie de Port-au-Prince, la capitale haïtienne. Des centaines d'autres familles vivant à proximité risquent de subir le même sort. Nombre d'entre elles ont été victimes du séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010 et ont déjà été expulsées de force.

Le 7 décembre, une soixantaine de familles ont été expulsées d'un quartier informel de Titanyen, à la périphérie de Port-au-Prince. Les 9 et 10 décembre, un juge de paix de la commune de Croix-des-Bouquets, accompagné de policiers et d'hommes armés, s'est rendu sur les lieux afin d'achever l'opération, en dépit du tollé suscité par la première expulsion et les violences commises à l'égard des habitants. Plus de 200 familles se sont retrouvées sans domicile à la suite de ces deux expulsions. Nombre d'entre elles avaient déjà été expulsées de force du camp Mozayik, à Delmas, en mai 2012 et réinstallées à Titanyen.

L'expulsion de Titanyen aurait été ordonnée par un tribunal au mois de juin. Pourtant, les habitants ont déclaré ne pas avoir été informés de cette décision ni avoir reçu d'avis d'expulsion. Comme la décision de justice porte sur une zone qui s'étend bien au-delà de Titanyen, des milliers de personnes installées dans le secteur sont concernées. Il s'agit, pour la plupart, de personnes déplacées en mars 2010, à la suite du séisme. Amnesty International pense que les habitants du Village des pêcheurs et du Village grâce de Dieu (également appelé Madamoi) risquent d'être expulsés de force très prochainement.

Titanyen, le Village des pêcheurs et le Village grâce de Dieu font partie de Canaan, une large bande de terre que le gouvernement aurait déclarée d'utilité publique en mars 2010, soit deux mois après le séisme. Des dizaines de milliers de personnes ayant perdu leur logement lors du tremblement de terre y ont été réinstallées. Toutefois, on ne sait toujours pas quelle portion exacte des terrains a été visée ni quel est l'état d'avancement de la procédure d'expropriation. Les personnes qui y vivent ne bénéficient d'aucune sécurité d'occupation et nombre d'entre elles risquent d'être expulsées par ceux qui se revendiquent propriétaires des terrains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de veiller à ce que les habitants de Canaan ne soient pas expulsés en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et de garantir que toutes les personnes concernées bénéficient d'une solution de relogement adéquate ;
- demandez qu'une enquête soit menée sur l'implication de représentants des autorités nationales dans une expulsion illégale, et sur le recours supposé à une force excessive par des agents de police ;
- appelez vivement les autorités à chercher des solutions durables aux besoins d'hébergement des habitants de Canaan et des centaines de milliers de personnes qui vivent encore dans des camps de fortune.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 JANVIER 2014 À :

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique
Jean Renel Sanon
18 avenue Charles Summer
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : secretariat.mjsp@yahoo.com
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Directeur général de la police nationale haïtienne
Godson Orélus
Police Nationale d'Haïti
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : godore68@hotmail.com
Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

Copies à :
Ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême
Rose-Anne Auguste
33, Boulevard Harry Truman
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : rosanne.auguste@primature.ht

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 327/13. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/022/2013/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

200 FAMILLES EXPULSÉES ET D'AUTRES RISQUANT DE L'ÊTRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans la matinée du 7 décembre 2013, un juge de paix de la commune de Croix-des-Bouquets, accompagné de 17 policiers et d'hommes armés de machettes et de bâtons, a expulsé de force une soixantaine de familles à Titanyen. Les résidents affirment qu'il n'a présenté aucun ordre d'expulsion et que, n'ayant pas été informés au préalable, ils n'ont pas eu la possibilité de contester cette mesure. Les hommes armés ont commencé à démolir leurs habitations sans leur laisser le temps de récupérer leurs affaires, qui ont ensuite été volées lorsque les policiers ont tiré en l'air afin d'intimider les résidents. D'après ces derniers, une dizaine de personnes ont été agressées, dont une femme enceinte de quatre mois. Les habitants ont été informés que les familles vivant encore dans le quartier seraient également chassées.

Les terres sur lesquelles sont situés Titanyen, le Village des pêcheurs et le Village grâce de Dieu ont, semble-t-il, été choisies par des entrepreneurs locaux pour construire un terminal gazier.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 171 974 personnes vivent encore dans des camps de fortune près de quatre ans après le séisme dévastateur qui a frappé le pays en janvier 2010. Un tiers d'entre elles risquent d'être expulsées de force. Néanmoins, ce nombre n'inclut pas les 52 926 résidents de Canaan, que l'OIM a récemment supprimés de ses listes de personnes déplacées, le gouvernement haïtien considérant cette zone comme des « nouveaux quartiers nécessitant un plan d'urbanisme à long terme », et non comme un camp de personnes déplacées.

Canaan, quartier informel situé à plusieurs kilomètres au nord de Port-au-Prince et ne disposant ni d'eau courante, ni d'installations sanitaires, continue de croître avec l'arrivée de nouvelles victimes d'expulsions forcées. Ce site se trouve sur un grand terrain que l'ex-président René Préal avait déclaré d'« utilité publique » deux mois après le séisme. En 2012, le gouvernement du président Michel Martelly a émis un nouveau décret qui réduisait la zone concernée. Cependant, le statut de ces terres reste peu clair et les familles qui s'y sont réinstallées n'ont aucune sécurité d'occupation. Beaucoup d'entre elles, dont les anciens résidents du camp Mozayik, ont été expulsées de force d'un camp de personnes déplacées ou ont quitté un camp menacé afin de trouver un endroit plus sûr où vivre. De nombreux habitants de Canaan, y compris les anciens résidents de Lanmè Frappe, risquent d'être expulsés de force à l'initiative de personnes affirmant être propriétaires de ces terres (pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/020/2013/fr>).

Le 4 mai 2012, 126 familles hébergées au camp Mozayik, dans la commune de Delmas, ont été expulsées de force par des agents municipaux accompagnés de membres armés de la Brigade de contrôle des rues (BRICOR) de la ville et des agents de la police nationale d'Haïti. Le terrain sur lequel les personnes déplacées ont construit leurs abris de fortune à la suite du séisme a été affecté à un projet de développement commercial. Les propriétaires présumés n'ont engagé aucune procédure juridique pour obtenir une ordonnance d'expulsion auprès du tribunal, contrairement à ce qu'exige le droit national. Ils ont repris possession des lieux en faisant intervenir les autorités municipales et des personnes privées.

Nom : Environ 200 familles expulsées de force
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 327/13, AMR 36/023/2013, 18 décembre 2013